



Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD.

Lors de cette CAPD nous allons évoquer les droits de nos collègues : droit à la formation (professionnelle et personnelle), droit au temps partiel, droit à mutation (que ce soit inter-départements ou intra-département) mais également droit syndical. Force est de constater une fois de plus que ces droits sont encore mis à mal. Sous prétexte de nécessité de service, ces droits sont de plus en plus restreints. Les enseignants en ont assez du peu de considération de leur administration eu égard à leur vie professionnelle et personnelle.

En ce qui concerne la formation

- Départs en stages CAPASH : nous demandons à nouveau que tous les collègues qui en font la demande puissent partir en formation CAPASH. Plus d'un tiers des postes option D et F du département sont occupés à titre provisoire. Nous exigeons également qu'une formation E et G soit à nouveau proposée afin de redonner aux RASED la place nécessaire pour lutter contre la difficulté scolaire.

- Départ en stages formation continue : depuis plusieurs CAPD, nous souhaitons examiner les candidatures de nos collègues, afin d'étudier le barème appliqué, comme cela est prévu par les textes.

Les droits à formation continue sont liés à la formation initiale et ses impératifs, au détriment des collègues titulaires.

- La mise en place de Magistère : les circonscriptions mettent en place la formation Magistère. Les collègues qui y ont participé s'interrogent sur l'utilité d'une telle formation ainsi que sur les modalités de validation.

- Congés de formation professionnelle : on constate encore une forte demande de départ en formation professionnelle, peut-être pour combler le manque d'offre de formation continue ou envisager une reconversion professionnelle.

En ce qui concerne les droits à mutation, les permutations informatisées sont encore catastrophiques cette année. Le nombre de collègues n'ayant pu muter est trop important, il faut maintenant réfléchir à un système qui permette aux enseignants de pouvoir muter plus facilement. Nous exigeons que ces mauvais résultats soient compensés par les Ineat / Exéat.

Pour ce qui est du mouvement, nous regrettons que des postes soient bloqués. Cela, combiné avec la carte scolaire, va restreindre, fortement cette année encore, les possibilités de mobilité.

Sur la question du temps partiel, chaque année les possibilités de temps partiel pour les collègues s'adaptent aux besoins de l'administration. Ce qui est impossible une année devient fortement recommandé l'année suivante. C'est inacceptable. Les restrictions générales liées à la nature du poste ou à l'annualisation privent un grand nombre de collègues de leur accès au temps partiel sur autorisation. Pour nous ces rigidités sont injustifiées.

Il faut que le ministère rétablisse d'urgence un climat de confiance afin que les collègues puissent exercer leur profession dans des conditions sereines.

Il est nécessaire de rétablir une véritable formation initiale et de cesser d'utiliser les collègues en formation initiale comme des moyens, avec toutes les conséquences sur les personnels que nous venons d'évoquer.

Les élu(e)s des personnels SNUipp-FSU Dordogne.